

Energies : Le choix des firmes

■ Les sentiments de colère et d'injustice exprimés par le collectif « Touche pas à mon panneau solaire » sont emblématiques de l'état d'esprit de cette toute jeune filière, riche hier encore d'un avenir florissant... La manière dont l'Etat a géré ce dossier est à l'origine de cette casse invraisemblable des PME et PMI du renouvelable. Doit-on parler de maladresse, de mauvaise appréciation de ce dossier par le gouvernement ? Ou au contraire s'agit-il d'une savante orchestration apte à garantir la mainmise des firmes pétrolières et nucléaires sur le créneau si convoité de l'énergie ?

■ Par Nelly Pégeault

Que nous disent les "petites" entreprises du renouvelable actuellement victimes des attermolements de l'Etat sur les tarifs d'achat de l'électricité solaire ? Dans une lettre ouverte à François Fillon⁽¹⁾, et largement plébiscitée par la filière renouvelable, Martin Wolf, artisan en Alsace⁽²⁾ revient sur les motifs du Premier Ministre d'instituer un moratoire sur l'aide au photovoltaïque : "Quels sont ces panneaux de piètre qualité que vous évoquez ? Voulez-vous parler des panneaux chinois qu'EDF-EN⁽³⁾ installe à tour de bras ; de la rafle de 75% du marché par ces "champions" nationaux du pompage de fonds publics ?". Les récriminations de Martin Wolf contre EDF-EN sont majoritairement partagées par les PME du secteur, comme en témoigne le communiqué de l'entreprise Ciel & Terre du 8 février dernier⁽⁴⁾ adressé au gouvernement : "Si les opérateurs photovoltaïques sont des "spéculateurs", selon les mots répétés à l'envi par nos ministres, alors, le premier spéculateur est bien le principal bénéficiaire des autorisations accordées ou demandées, à savoir EDF-EN, qui détient plus de 50% de la "file d'attente"⁽⁵⁾".

Leurs estimations de la captation des aides de l'Etat par EDF-EN varient, mais sur le fond, les acteurs du photovoltaïque partagent la même sensation d'iniquité vis-à-vis de la filiale d'EDF. "Touche pas à mon panneau solaire" envisage même de porter plainte devant la cour européenne de justice pour concurrence déloyale. "Comment EDF-EN peut-elle monter un projet de plusieurs centaines de mégawatts sur des milliers d'hectares dans les Landes, alors que le plafond légal des centrales photovoltaïques est de 12 mégawatts ?" questionne encore Ciel & Terre. Si le gouvernement déplore dans ce domaine l'existence de spéculateurs, Jacques

Méric n'en fait assurément pas partie, qui installe des panneaux solaires depuis 22 ans. L'homme s'interroge : "Le saucissonnage artificiel de ces parcs n'est-il pas un abus de droit caractérisé ?". L'ambiance est morose, il est question de "pratiques monopolistiques" voire de "relations consanguines et inavouables avec les services instructeurs d'ERDF". Et que penser de cette entreprise au bord de la faillite dont le client a été démarché par EDF-EN sur le mode : "Vous avez actuellement un projet photovoltaïque en cours. Etes-vous à même de garantir l'aboutissement de votre projet dans des conditions optimales ?". L'étanchéité entre EDF-EN et ERDF, seul sensé connaître les projets en file d'attente, souffrirait-elle d'un défaut de porosité ?

De quoi rendre perplexe. Afin de l'éprouver, tentons donc l'hypothèse d'une machination pilotée par les grandes firmes de l'énergie : après tout, ne sommes-nous pas au pays du nucléaire dont EDF est l'une des pierres angulaires ? Et ne parle-t-on pas ici justement de ses filiales : EDF-NR, ERDF et RTE ? Le témoignage du Médiateur des relations interentreprises industrielles, Jean-Claude Volot, sur les pra-

Jean-Louis Borloo a signé des permis d'exploration de nos sous-sols à des firmes pétrolières (dont Total et GDF-SUEZ), pour qu'elles y recherchent du gaz de schiste. En plein Grenelle !

tiques illégales des grandes entreprises pour entraver le développement des PME⁽⁶⁾, étoffe cette conjecture. Et ce n'est certes pas l'article de Fabrice Nicolino qui va apaiser ce type de suspicions ! Par lui nous apprenons que le 1er mars 2010 Jean-Louis Borloo a signé des

permis d'exploration de nos sous-sols à des firmes pétrolières (dont Total et GDF-SUEZ), pour qu'elles y recherchent du gaz de schiste⁽⁷⁾. En plein Grenelle ! Comment prétendre d'une part mettre en œuvre la protection de l'environnement, et suivre dans le même temps, au nom de l'indépendance énergétique nationale, l'une des plus effroyables piste qui soit après le nucléaire ? En plein naufrage du petit photovoltaïque, ajoutez au tableau l'opportunité apparition de l'élégante et ostensiblement inoffensive (quoique nucléaire !) Flexblue (*voir p18*), et vous obtenez une vision de l'énergie française assez éloignée de la perspective durable initiale...

Dans ce contexte, comment être sûr que l'actuelle désintégration des PME du renouvelable ne correspond pas aux vœux des firmes énergétiques ayant besoin de s'assurer leur place dans un univers bientôt privé de pétrole ? Martin Wolf, toujours assez fidèle à l'état d'esprit de la filière ne cache pas son opinion au gouvernement : "Votre position actuelle [...] ne sert qu'un but : la mainmise des grands groupes énergétiques cotés en bourse sur ce qui devrait être un nouveau modèle de production d'énergie : décentralisé, propre, peu coûteux et source d'autonomie pour nous tous. Encore une fois vous avez courbé l'échine au détriment de notre tissu économique de PME-PMI souple, dynamique, créateur d'emplois non délocalisables, et rémunérateur pour l'Etat plutôt que pour les actionnaires."

En dépit de la ferme décision de Nicolas Sarkozy de maintenir le pays dans l'option nucléaire, la catastrophe de Fukushima ne risque-t-elle pas de remettre toutes les cartes de l'énergie à plat ? Sans parler du tollé créé dans l'opinion par l'affaire des gaz de schiste ! Puisse d'ici là nos camarades du renouvelable tenir encore... encore tenir ! ■

Notes :

1 - lettre du 28 février 2011 : "Les français doivent savoir" :

<http://forum-photovoltaïque.fr/viewtopic.php?f=43&t=20093>

2 - Martin Wolf est artisan à Sainte Croix aux Mines en Alsace, cogérant des Artisans associés : <http://www.artisans-associés.net>

3 - EDF-EN, Edf Energies nouvelles : filiale créée en 2004 et détenue à 50 % par Edf.

4 - <http://ciel-et-terre.net>

5 - la file d'attente des demandes de raccordement au Réseau ERDF, filiale à 100 % d'EDF, chargée de la gestion de 95% du réseau de distribution d'électricité en France.

6 - Article d' Ariel Goncalves dans les Echos du 23 février 2011 : "La loi n'est pas respectée par les groupes industriels".

7 - Charlie-Hebdo, le 6 octobre 2010 - <http://fabrice-nicolino.com>